

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le **07 AOUT 2017**

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-005267  
**Affaire suivie par :** Eric BOUSQUET  
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 0434466690 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Président  
Pays de l'Or agglomération  
boulevard de la démocratie  
BP40  
34132 MAUGUIO Cedex

**Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale**

Par courrier reçu le **06 juin 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, **le dossier de création modificatif de la ZAC des portes de l'aéroport, comprenant une étude d'impact, à aménager sur la commune de Mauguio (34), déposé par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or.**

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observation émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



**Frédéric DENTAND**  
Directeur Adjoint DEC

